ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 07/2022
du Comité de Direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE RIVIERA

Renouvellement de l'infrastructure

Radio Polycom du CRI pour le service de Police

Demande d'un crédit d'investissement

de CHF 116'000.00

Séance de commission : mercredi 26 octobre, à 19h, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE 2
2. OBJET DU PREAVIS 2
3. OBJECTIFS DU PROJET 2
4. DESCRIPTION DE LA SOLUTION ATTENDUE 3
5. PROCEDURE SUIVIE ET SOLUTION 3
6. PHASES DU PROJET ET CALENDRIER DE RÉALISATION 3
7. GESTION DES TRAVAUX 3
8. DETAIL DES COÛTS ET ASPECT FINANCIER 4
9. CONCLUSIONS 5

GLOSSAIRE

CRI	Centre de régulation de l'information de Police Riviera
Polycom	Réseau radio Suisse de sécurité (ensemble des AOSS de la Confédération)
AOSS	Autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité
UTLI	Unité technique, logistique et informatique de l'ASR

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les trois pupitres radio actuellement en service au CRI, de type Siemens S-Pro TBG-G3-HH, ont été installés suite à la fusion des corps de police - première étape de notre Organisation - et à l'emménagement dans nos locaux de Clarens, en 2007. La partie « software » a été régulièrement mise à jour jusqu'en 2017, alors que la partie « hardware » fait l'objet de réparations ponctuelles jusqu'à ce jour, avec des pièces que nous avons parfois été contraints de récupérer de part et d'autre.

Comme mentionné ci-dessus, la société Siemens ayant renoncé à ce marché en 2017, les pièces de rechange pour ces appareils ne sont plus disponibles depuis 2020. Compte tenu notamment des différents projets immobiliers sur le site de Clarens, qui auraient pu nous contraindre à un déménagement provisoire, nous avons reporté le remplacement de ces pupitres radio au fil des ans. Les pièces de rechange n'étant plus disponibles, malgré nos différentes recherches, nous devons nous résoudre à effectuer ce changement dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de ce projet, nous profitons du remplacement de ces pupitres pour acquérir un quatrième appareil qui sera à disposition du Chef du CRI. Il pourra également être utilisé lors d'importantes manifestations qui égrènent la vie de notre région. De plus, en cas de crise et d'occupation du PC de Béranges, cet appareil pourra être déplacé rapidement dans ces locaux et desservi par un opérateur. Il est important de préciser qu'en cas de nécessité, ce dispositif peut être installé dans tous les locaux de l'ASR reliés à notre réseau informatique.

2. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis porte sur le remplacement de notre infrastructure radio Polycom pour les opérateurs du CRI par une solution novatrice et fiable, ainsi que l'achat d'un quatrième appareil. Sont aussi prévus le remplacement du système d'enregistrement des communications et les différents travaux nécessaires à la mise en place de ce nouveau système.

Les moyens et modes de communication sont en constante évolution. Ils sont actuellement tous basés sur des solutions de type IP. Ces dernières offrent aux utilisateurs de nouvelles fonctionnalités, lesquelles permettent une optimisation des communications et un gain de productivité.

3. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de remplacement de notre infrastructure radio Polycom et de notre système d'enregistrement vise les objectifs principaux suivants :

- Remplacer les actuels pupitres radio du CRI, devenus obsolètes, par une nouvelle solution de radiophonie évolutive et sûre ;
- Remplacer les serveurs et enregistreur y-relatifs ;
- Assurer une prise en charge rapide et efficace des appels ;
- Echanger plus rapidement les informations ;

De plus, il est important de préciser que le remplacement des pupitres radio, des systèmes et de l'enregistreur apparaît comme une nécessité impérieuse. À défaut, notre service de Police, respectivement les opérateurs du CRI, pourraient se retrouver rapidement sans système fonctionnel.

4. DESCRIPTION DE LA SOLUTION ATTENDUE

Dans le cadre de l'étude et de l'analyse des besoins qui ont été effectuées dans le courant de l'année 2021, il ressort que la nouvelle solution doit répondre aux critères suivants :

- Fiabilité du matériel (en fonction 24h/24) ;
- Connexion sur les canaux - Police / PCI / Police cantonale ;
- Interopérabilité entre les places de travail ;
- Ergonomie des places de travail ;
- Utilisation intuitive.

5. PROCEDURE SUIVIE ET SOLUTION

En septembre 2021, nous avons contacté l'entreprise RUAG AG, basée à Emmen et seul fournisseur accrédité par la Confédération pour tous les produits Polycom. Différentes solutions nous ont été présentées. Après analyse en collaboration avec le responsable des opérateurs du CRI, il ressort que la seule solution possible est celle proposée dans le présent préavis.

6. PHASES DU PROJET ET CALENDRIER DE RÉALISATION

Les différentes phases du projet qui composent le planning ci-dessous seront à affiner avec la société RUAG dès validation par votre Autorité et restent sous réserve des délais de livraison du matériel. En effet, compte tenu de la pénurie relative à certains composants électroniques et de la situation géopolitique actuelle, la fourniture des différents éléments dans les délais habituels est fortement compromise.

Quoi	**Quand**	**Remarques**
Initialisation - commande	10 décembre 2022	Sous réserve de l'acceptation du préavis et du délai référendaire
Livraison	Fin janvier 2023	Délais actuels, cela peut varier selon la situation relative aux conditions d'approvisionnement
Installation	Fin février 2023	Réception du matériel et installation
Mise en service/formation	Fin mars 2023	

7. GESTION DES TRAVAUX

Le suivi des travaux sera assuré par le personnel de l'UTLI, en collaboration avec le fournisseur RUAG AG et l'installateur Briod SA. Ce dernier est un partenaire technique de l'ASR depuis de nombreuses années. Il sera chargé de l'installation des pupitres au CRI, des switchs, du câblage et des antennes, alors que RUAG AG procédera à la livraison du matériel, à sa mise en service et à la formation des utilisateurs.

8. DETAIL DES COÛTS ET ASPECT FINANCIER

Les coûts relatifs à l'achat, la mise en service et la formation du nouveau système sont indiqués dans le tableau figurant ci-après. Ils tiennent compte des montants mentionnés dans l'offre du fournisseur, ainsi que des coûts accessoires nécessaires à la mise en place de cette nouvelle infrastructure. Un montant de CHF 92'500 a été prévu au plan des investissement pour l'année 2022. Compte tenu de la situation géopolitique et du marché des éléments techniques, les montants mentionnés dans la dernière offre de RUAG sont donc supérieurs à ceux projetés.

L'entreprise PRESCOM, fournisseur de RUAG AG, s'engage à effectuer gratuitement la réparation et/ou l'échange des pièces défectueuses de matériel livré pendant une durée de 12 mois à compter du jour de livraison. Dans son offre, une extension de garantie à 24 mois est proposée par RUAG AG, option qui a été retenue. En effet, vu les montants relativement importants dont il est question, nous avons jugé qu'il était opportun d'adhérer à cette proposition. Au terme de cette période de 24 mois, un montant de CHF 6'195.80 sera facturé annuellement à l'ASR pour les frais de maintenance de ces appareils ; ces montants seront portés au budget dès 2026.

Description	**Coûts TTC**	
Nouveau système radio Prescom / Polycom • Matériel et logiciel • Prestations de service	 CHF 70'109.71 CHF 29'961.17	
Sous-total RUAG AG		**CHF 100'070.88**
Cablage, switchs et antennes • Matériel et logiciel • Prestations de service	 CHF 669.89 CHF 2'110.92	
Sous-total BRIOD SA		**CHF 2'780.81**
Maintenance des logiciels et prolongation des garanties Durant deux ans après la garantie standard • Serveur et pupitres • Enregistreur de communications	 CHF 7'395.89 CHF 2'242.40	
Sous-total RUAG AG – garantie et maintenance		**CHF 9'638,29**
Autres • Armoire technique sous toiture (Brack.ch) • Divers imprévus – réserve - arrondi	 CHF 1'500.00 CHF 2'010.02	
Sous-total autres		**CHF 3'510.02**
Total TVA incluse		**CHF 116'000.00**

Les principes généraux du financement de l'ASR justifient qu'un investissement de cette importance soit réparti sur plusieurs exercices comptables, à savoir 5 ans pour ce type d'achat.

Si l'ASR ne devait pas disposer de la trésorerie nécessaire, il est proposé de financer cette acquisition par l'emprunt, en prévoyant un amortissement sur une durée identique. Ce dernier induira une charge annuelle de CHF 23'200.00, laquelle figurera au compte budgétaire 603.3113 « Amortissement des équipements » du service de Police. Les intérêts, en se basant sur un taux technique de 0.42%, seront débités du compte budgétaire 603.3223 « Intérêts des emprunts » de ce même service.

Projection annuelle de la charge sur 5 ans			
Année	**Emprunt**	**Remboursement**	**Intérêts 0.42%**
2023	CHF 116'000.00	CHF 23'200.00	CHF 487.20
2024	CHF 92'800.00	CHF 23'200.00	CHF 389.76
2025	CHF 69'600.00	CHF 23'200.00	CHF 292.32
2026	CHF 46'400.00	CHF 23'200.00	CHF 194.88
2027	CHF 23'200.00	CHF 23'200.00	CHF 97.44
TOTAUX		**CHF 116'000.00**	**CHF 1'461.60**

9. CONCLUSIONS

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal
de l'Association Sécurité Riviera

Vu le préavis No 07/2022 du Comité de Direction du 25 août 2022 relatif au renouvellement de l'infrastructure de radio Polycom pour le service de Police ;

Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir un nouveau système de Radio Polycom, selon descriptif figurant au présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 116'000.- au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

Ainsi adopté le 25 août 2022

COMITE DE DIRECTION

Le Président — Le Secrétaire

Bernard Degex — Frédéric Pilloud

SÉCURITÉ RIVIERA — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE — Comité de Direction

Annexes : Offre RUAG AG
Offre Briod SA